

■ **Agence 23 - Philippe Dini**, à Martigny, mise à disposition de personnes à toutes entreprises, à titre temporaire ou fixe, raison individuelle (FOSC du 14. 10. 1986, p. 3903). Radiation d'office par le préposé en application de l'art. 68 al. 1 ORC.
Journal no 1091 du 23.10.2003
(01235430 / CH-621.1.003.207-8)